

JM Corbond® Side A Canada

Version 0.1

Date de révision 04/07/2015

Date d'impression 02/01/2016

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : JM Corbond® III Side A, JM Corbond® MCS Side A, JM Corbond® oc SPF Side A

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville
Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80127
Téléphone : +1 303-978-2000 8 h à 17 h, L à V
Numéro d'appel d'urgence : 1-800-424-9300 (Chemtrec, en anglais)
Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification SGH**

Toxicité aiguë (Inhalation) : Catégorie 4
Irritation cutanée : Catégorie 2
Irritation oculaire : Catégorie 2A
Sensibilisation respiratoire : Catégorie 1
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1
Cancérogénicité : Catégorie 2

Élément étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

JM Corbond® Side A Canada

Version 0.1

Date de révision 04/07/2015

Date d'impression 02/01/2016

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (%)
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	>= 50 - < 70
Diphenyl methane di-isocyanate	9016-87-9	>= 50 - < 70

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

JM Corbond® Side A Canada

Version 0.1

Date de révision 04/07/2015

Date d'impression 02/01/2016

- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux
- Méthodes spécifiques d'extinction :
- Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

JM Corbond® Side A Canada

Version 0.1

Date de révision 04/07/2015

Date d'impression 02/01/2016

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
 Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Équipement de protection individuel, voir section 8.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
 Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
 Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	101-68-8	TWA	0.005 ppm	ACGIH
		TWA	0.005 ppm 0.05 mg/m ³	NIOSH REL
		C	0.02 ppm 0.2 mg/m ³	NIOSH REL
		C	0.02 ppm 0.2 mg/m ³	OSHA

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Protection des mains
 Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

JM Corbond® Side A Canada

Version 0.1

Date de révision 04/07/2015

Date d'impression 02/01/2016

Protection de la peau et du corps	: vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Des instructions écrites de manipulations doivent être disponibles sur le lieu de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: brun rouge
Odeur	: de moisi
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
	: > 300 °C
Point d'éclair	: 230 °C Méthode: coupelle ouverte
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: 8.5
Densité relative	: 1.25
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: insoluble
Coefficient de partage: n-	: Non applicable

JM Corbond® Side A Canada

Version 0.1

Date de révision 04/07/2015

Date d'impression 02/01/2016

octanol/eau

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Décomposition thermique : Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Possibilité de réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).
Oxydes d'azote (NOx)**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë****Produit:**Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : 11 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Produit:**

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Remarques: Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau et

JM Corbond® Side A Canada

Version 0.1

Date de révision 04/07/2015

Date d'impression 02/01/2016

l'inhalation de poussières ou d'aérosols.

IARC Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

ACGIH Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par ACGIH.

OSHA Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA.

NTP Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Produit:**

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Produit:**

Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Information supplémentaire**Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

Produit:

JM Corbond® Side A Canada

Version 0.1 Date de révision 04/07/2015 Date d'impression 02/01/2016

Réglementation	40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I
Remarques	Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".
Information écologique supplémentaire	: Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
Méthodes d'élimination

Déchets de résidus	: Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
Réglementations pour le transport international

Ces produits ne sont pas considérés comme des matières dangereuses en vertu des règlements internationaux sur le transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]
CERCLA Quantité à reporter

Composants	No.-CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ (lbs)
4,4'-methylenediphenyl diisocyanate	101-68-8	5000	*

*: Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

SARA 304 Substances Extrêmement Dangereuses Quantité à reporter

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

SARA 311/312 Dangers : Pas de danger selon SARA

JM Corbond® Side A Canada

Version 0.1

Date de révision 04/07/2015

Date d'impression 02/01/2016

SARA 302	: Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.		
SARA 313	: SARA Titre III, Section 313 établit des concentrations auxquelles les composés suivants sont soumis à déclaration:		
	4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	50 %
	Diphenyl methane di-isocyanate	9016-87-9	50 %

Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est(sont) listé(s) comme HAP dans "U.S. Clean Air Act, Section 12 (40 CFR 61)":

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	50 %
--------------------------------------	----------	------

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	50 %
--------------------------------------	----------	------

Massachusetts Right To Know

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	50 - 70 %
--------------------------------------	----------	-----------

Pennsylvania Right To Know

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	50 - 70 %
Diphenyl methane di-isocyanate	9016-87-9	50 - 70 %

New Jersey Right To Know

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	50 - 70 %
Diphenyl methane di-isocyanate	9016-87-9	50 - 70 %

California Prop 65

Ce produit ne contient aucune substance chimique, dont l'Etat de Californie ait connaissance, qui puisse provoquer le cancer, des malformations congénitales, ou tout autre dommage lié à la reproduction.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	: Dans l'inventaire TSCA
DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.
REACH	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
	: 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane
	: Diphenyl methane di-isocyanate
AICS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
CH INV	: La formulation contient des substances listées dans

JM Corbond® Side A Canada

Version 0.1

Date de révision 04/07/2015

Date d'impression 02/01/2016

	l'Inventaire Suisse
	: Diphenyl methane di-isocyanate
	: 4,4'-diisocyanate de diphenylméthane
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
	: Diphenyl methane di-isocyanate
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
	: Diphenyl methane di-isocyanate
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Information supplémentaire**

Date de révision : 04/07/2015

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.